

Article R4532-73 du Code du travail

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Un exemplaire à jour du PPSPS doit être disponible en permanence sur le chantier pour consultation par :

- le médecin du travail,
- les membres du Comité social et économique (CSE),
- les membres du CISSCT (Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail) pour les opérations de 1^{re} catégorie,
- les représentants de l'Inspection du travail, de la CARSAT et de l'OPPBTP.

Article R4532-73 du Code du travail

Le plan particulier de sécurité tenu sur le chantier peut être consulté par :

- 1^o Les membres du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail ;
- 2^o Les membres du comité social et économique ;
- 3^o Le médecin du travail ;
- 4^o L'inspection du travail ;
- 5^o Le service de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6^o L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



PPSPS – Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Je finalise la rédaction de mon PPSPS et je le diffuse

Cliquez ici pour accéder à cet outil